

**AVIS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2017-2020**

Prescription FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.
Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.
Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

**12^e TROPHÉE PORT MEDOC
30 AVRIL ET 1^{ER} MAI 2017**

Lieu : Estuaire de la Gironde

Autorité Organisatrice : **Cercle Nautique du Verdon**

Grade : 5a

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.3 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent [*dans ce cas préciser la catégorie*].
- 1.4 Les règles 2017 de l'Association des Multicoques Habitables,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus* d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 Tous les bateaux des classes A, B, C, D, E, F, G, L et R du système à handicap *Osiris Habitable* et aux Multi 2000 d'un coefficient minimum de 1 et d'une longueur minimum de 5.50 mètres.

Groupe 1 : classes A, B, C, D de 6,5 à 13,5

Groupe 3 : classes C et D de 14 à 21

Groupe 4 : classes R1, R2, L et R3, R4 jusqu'à 22,5

Groupe 5 : classes D à partir de 21,5 ; E, F, G et R3, R4 à partir de 23

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au Cercle Nautique du Verdon, 25 avenue de la Plage, 33123, Le Verdon sur Mer ou info@voile-medoc.com, de préférence avant le 22 avril 2017 et au plus tard sur place le 30 avril 2017.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
vendredi 28 et samedi 29 avril de 17h à 20h ; dimanche 30 avril de 8h à 9h
- 5.2 Jauge et contrôles :
vendredi 28 et samedi 29 avril de 17h à 20h ; dimanche 30 avril de 8h à 9h
- 5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
30 avril 2017	10h00	OSIRIS
30 avril 2017	10h15	Multi 2000
1 ^{er} mai 2017	10h00	OSIRIS
1 ^{er} mai 2017	10h15	Multi 2000

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h
- 5.5 Résultats de la première journée et cocktail de bienvenue dimanche 30 avril à 18h00
Proclamation du classement général et remises des prix : lundi 1^{er} mai à 17h00
Repas des régatiers
Un repas sera organisé le samedi 29 avril à 20 heures ; inscription auprès du restaurant lors des confirmations d'inscriptions.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

- Les instructions de course seront :
- disponibles à la confirmation des inscriptions les vendredi 28 et samedi 29 avril de 17h à 20h ; dimanche 30 avril de 8h à 9h

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront du type *côtier ou construit*.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les classes A, B, C, D, E, F, G, L, R et Multi 2000, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

- 9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon **le système temps sur temps**.
- 10. PLACE AU PORT**
La gratuité des places à Port Médoc est assurée du 27 avril au 4 mai 2017.
Vous devez impérativement contacter la capitainerie du port (05 56 09 69 75) afin de la prévenir de votre participation à cette régata au plus tard le 25 avril ; appel Vhf canal 9 à l'arrivée.
- 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 12. COMMUNICATION RADIO [DP]**
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 13. PRIX**
Des prix seront distribués comme suit : lots en nature distribués au podium de chaque catégorie
Le Trophée, remis en jeu pour l'occasion, sera confié pour un an au vainqueur des monocoques en temps compensé, toutes catégories confondues.
- 14. DECISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Cercle Nautique du Verdon ; tel 05 56 09 64 66 ; info@voile-medoc.com ; www.voile-medoc.com

ANNEXE ZONE DE COURSE

La zone de course se situe à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, dont les limites en latitude sont comprises entre la bouée « 7 » de la grande passe de l'Ouest et la bouée 16 du Chenal de Bordeaux.